

Séance du 21 octobre 2019

Occupation du domaine public à des fins privées et/ou commerciales

L'Echevin du Commerce Benoît GIROUL a rappelé que la pose d'étal ou de chevalet est gratuite pour les commerçants mais qu'introduire une demande reste obligatoire. Sans autorisation, une amende administrative pourra être appliquée.

Redevance stationnement

Véronique VANDEGOOR (DéFI) s'est interrogée : pourquoi ne pas bénéficier de 30 min. gratuites lorsque l'on paie pour une plus longue période ? Le Bourgmestre Pierre HUART a répondu que cette mesure ne touche que la zone rouge et que l'objectif d'inciter la rotation des véhicules est rencontré.

Rénovation d'aires de jeux communales

Les élus ont approuvé les conditions et mode de passation de ce marché divisé en 3 lots : 32.149,70 € TVAC pour l'aire Briqueterie, 58.745,50 € TVAC pour l'aire Sainte-Barbe et 58.635,39 € TVAC pour l'aire Vert Chemin. L'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a insisté : la sécurité des lieux est le critère primordial pour chacun des lieux.

Rénovation de la chaufferie de la Crèche communale

Approbation des conditions et mode de passation pour la relance de ce marché (79.557,50 € TVAC) suivant une autre procédure, aucune offre n'ayant pu être acceptée lors du marché précédent pour des raisons techniques.

PCDN - 2^{ème} Plan

Les élus ont approuvé le projet de 2^{ème} Plan communal de Développement de la Nature. Aux remarques de Céline SCOKAERT (PluS) saluant de belles intentions mais le qualifiant de racoleur et sans estimation budgétaire, l'Echevin du Développement durable Pascal RIGOT a rappelé que ce sont des bénévoles qui élaborent ce plan, planifient des réunions et vont sur le terrain pour mettre les actions en œuvre. Ils bénéficient d'un subside de fonctionnement du SPW et de l'aide logistique et administrative de la Ville.

Parking du Mont Saint-Roch

Un contrat de concession a été établi entre la SNCB et la Ville, l'occupation des lieux étant précaire depuis son aménagement en parking public. Pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2017 : indemnité de 136.642,50 €. Pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 : montant annuel de 48.584,00 €. Le Bourgmestre Pierre HUART s'est montré ravi du résultat de ces négociations car le risque que la SNCB arrête ce partenariat était réel. Les montants sont raisonnables au vu des 12.000 m² occupés, et avec une période de renon de 18 mois (au lieu des 3 ou 6 mois habituels). Pierre HUART a souligné que ce parking était essentiel pour le développement du centre-ville et qu'il resterait gratuit.

Nivelles Commune hospitalière

Pour la mise en place du Comité de suivi, les représentants ont été désignés par le Conseil communal : pour représenter la LB, Claudine THEYS (effectif) et Danielle VANKERKOVEN (suppléant) ; PluS : Gaëtan THIBAUT (e) et Rudy WYBO (s) ; Ecolo : Grégory LECLERCQ (e) et Sacha POSILOVIC (s) ; cdH : Evelyne VANPEE (e) et Julie GILLET (s) ; DéFI : Véronique VANDEGOOR (e) et Cédric NOEL (s). Colette DELMOTTE (LB) est membre de droit et préside le

Comité. Pour représenter la plateforme citoyenne : Anne SMEETS (e) et Jean-Marie LEFEBVRE (s), Bernard SPINEWINE (e) et Catherine FORGES (s), Elisabeth BEAGUE (e) et Chu CHI THI (s), Etienne MINNE (e) et Mady LEDANT (s).

Agoraspace de la Maillebotte

Véronique VANDEGOOR (DéFI) a attiré l'attention sur l'état de l'actuel agoraspace. Au-delà des nécessaires réparations, l'Echevin Pascal RIGOT a assuré que la procédure pour le remplacement de l'infrastructure serait lancée en 2020.

Proxibus à Nivelles

La Conseillère Evelyne VANPEE (cdH) a évoqué le Proxibus TEC comme un moyen alternatif de déplacement. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que l'objectif du Proxibus est principalement d'amener les citoyens vers les gares. Toutefois, une étude sera réalisée, a conclu Pierre HUART.

Abri de nuit

La Conseillère Marie LECOMTE (PluS) a expliqué que la province du Brabant wallon est l'une des seules dépourvues d'un abri de nuit. La Présidente du CPAS Colette DELMOTTE a souligné la difficulté de ce type d'institution, nécessitant un personnel d'accueil très spécialisé, un ROI impliquant des critères d'acceptation des citoyens en détresse qui ne peuvent pas être tous accueillis. Ce n'est pas à l'ordre du jour à Nivelles, des structures temporaires existant déjà.

Nivelles en Fête, Nivelles Commerce et Office du Tourisme

La Conseillère Marie LECOMTE s'est interrogée quant à l'avenir de ces trois structures parcommunales. Au terme d'une présentation détaillée, l'Echevin Benoît GIROUL a répété son souhait de poursuivre la réflexion pour mutualiser les efforts, la communication voire le personnel de chacune d'elles. La Conseillère Evelyne VANPEE est intervenue : au-delà de l'événementiel, chaque structure effectue un travail de fond spécifique.

Nivelles Village - bilan

L'Echevin Benoît GIROUL a présenté un bilan positif pour la Grand-Place, moins bon pour la place Emile de Lalieux. Il a déploré que les commerçants de cette place n'ont pas assuré une promotion suffisante de l'événement et ne se sont pas déplacés aux réunions d'information ni de debriefing. Le Conseiller Claudy EPIS a expliqué que les food-trucks leur ont été imposés sans concertation et que supprimer les places de parking pour installer les food-trucks a, dans les faits, signifié restreindre l'accès des clients à leur commerce.

Chiffres « Sécurité »

Gaëtan THIBAUT (PluS) a souhaité une réaction suite aux chiffres publiés dans la presse. Le Bourgmestre Pierre HUART a déploré que Nivelles (28.900 habitants) apparaisse aux côtés de villes de plus de 50.000 habitants. « C'est comparer l'incomparable », a-t-il déclaré. Pierre HUART a ajouté que l'évolution favorable des chiffres du rapport d'activités de la zone de police témoigne que les actions des policiers portent leurs fruits.

Musée communal

Louison RENAULT (PluS) a souhaité connaître la position du Collège quant à la dégradation du bâtiment et aux perspectives d'ouverture. La Présidente du CPAS Colette DELMOTTE a expliqué que le dossier de la restauration de l'entrée et des travaux à l'intérieur seront

effectués. L'Echevin Grégory LECLERCQ a souligné l'enjeu de la sauvegarde des œuvres ainsi que la nécessité d'augmenter la visibilité et la communication pour le rendre plus attractif.

Smart city

Louison RENAULT a évoqué une société wallonne active dans le secteur et performante à l'étranger, utilisant e.a. nombre de capteurs permettant des économies substantielles d'énergie. Le Conseiller Germain DALNE (LB) a réaffirmé la nécessité de prise en compte des principes « smart city » pour le développement de la ville. Concernant la gestion de l'éclairage public avec des capteurs, le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que cela nécessite de privatiser une partie du réseau en plaçant un compteur de passage.